



## Le financement de vos prestations :

- Devis gratuit après évaluation à domicile
- Accompagnement pour monter le dossier de financement de la prestation
- 50% de réduction/crédit d'impôt

## Vos avantages :

Nous intervenons en mode prestataire.  
Nous sommes l'employeur des auxiliaires de répit.

### Souplesse et flexibilité :

- Intervention 24/24 et 7/7j
- Prélèvement bancaire

### Nos atouts :

- Intervention possible d'un unique professionnel de 36h à 6 jours<sup>(1)</sup>
- Un service innovant accompagné par Baluchon France
- Des auxiliaires de répit formés au baluchonnage par Baluchon France
- Un accompagnement à la carte du couple aidant-aidé (avant, pendant et après la prestation)
- Un suivi personnalisé tout au long du dispositif (journal d'accompagnement, suivi psychologique de l'aidant et de l'aidé...)



[www.auxilife.fr](http://www.auxilife.fr)

0 800 20 60 10 Service & appel gratuits

**REPI'life** par AUXI'life 

Le service de répit à domicile pour les aidants



« Un aidant qui va bien, c'est un aidé qui va mieux »



**REPI'life** met son équipe à votre disposition afin d'établir un programme personnalisé.

## Mise en place de la prestation :

Visite d'évaluation gratuite à domicile par notre psychologue

Définition du programme individualisé de prise en charge (PIPC)

Présentation et mise en place des intervenants formés et qualifiés

Supervision et suivi de l'intervenant

Travail de coordination avec le réseau des professionnels présents autour du bénéficiaire (intervenants à domicile, psychiatre, éducateur, AMP, psychomotricien...)

Adaptation de la prise en charge



**REPI'life** par **AUXI'life**

**REPI'life** est un service de remplacement provisoire de l'aidant à domicile auprès du proche malade, afin qu'il s'accorde du répit.

## Notre service en quelques points...

**REPI'life** propose un service de qualité afin d'offrir aux bénéficiaires, aidants et aidés, un service personnalisé afin de répondre à leurs besoins et rythmes de vie.

Ce service s'adresse à tous les aidants ayant besoin de répit.

- Accompagnement de l'aidé dans ses actes de la vie quotidienne durant cette période
- Suivi personnalisé tout au long de la prise en charge

### ► Répit courte durée

- Remplacement provisoire de l'aidant par plusieurs auxiliaires de répit pendant **24 heures maximum**

### Nos prestations :

#### ► Baluchonnage

*Le dispositif innovant de répit longue durée*

- Remplacement provisoire de l'aidant par une unique auxillaire de répit de **36h à 6 jours consécutifs**<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup>Dérogation au Code du travail accordée par l'article 53 de la loi « pour un État au service d'une société de confiance » (Essoc) du 10 août 2018

